L'écho des
RETRAITÉS

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Juin 2025

UNE ATTAQUE EN RÈGLE CONTRE LES RETRAITÉS !

au **SOMMAIRE**

ÉDITO 1

CNRACL 3
ELECTION 2026 : UN OBJECTIF, UNE AMBITION

RETRAITE 5
LE FINANCEMENT DES RETRAITES DOIT-IL PASSER PAR LES RETRAITÉS ?

UN PEU D'HISTOIRE 7
LA PREMIÈRE GRÈVE DE L'HISTOIRE DANS L'EGYPTE DE RAMSES III

SOCIAL 9
LA SÉCURITÉ SOCIALE, UN COMBAT QUOTIDIEN POUR LA SANTÉ ET LE PATRIMOINE DE CEUX QUI N'EN ONT PAS

SANTÉ AU TRAVAIL 11
AVEC LES ARRÊTS MALADIE, LE «FONCTIONNAIRE BASHING»

MONOPOLY© DU SYNDICAT 12

De plateaux télévisés en nationale radiophonique, les ministres se relaient pour annoncer des *« mesures salutaires »* pour redresser les finances du pays, où les premiers responsables de cette situation sont, bien entendu, les retraités qui touchent de trop belles pensions, qui coûtent cher à la Sécurité sociale, qui ne produisent plus, qui plombent les comptes publics, qui laissent des dettes sociales pour les générations futures, etc... etc... etc... La musique est bien réglée ! Tous ces illustres personnages dont la haute autorité à la transparence de la vie publique, nous apprend que leurs patrimoines sont tous supérieurs à plusieurs millions d'euros, nous annonce le contenu de l'ordonnance avant le 14 juillet - date de commémoration de la Révolution Française - par le Premier ministre en personne, qui nous annoncera la main sur le cœur : *« Je vous demande un effort (des larmes et de la sueur), mais c'est pour votre bien et celui de la France.»*

Ces annonces sont bien entendu précédées de rapports, de paroles d'experts, de journalistes choisis, à qui on a adressé les bons éléments de langage...

Prenons quelques exemples :

1) Le Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui préconise toujours plus d'efforts par les travailleurs.

Le projet de rapport du COR de juin 2015 annonce un déficit du système des retraites de 6,6 milliards d'euros en 2030. Il n'y a aucune surprise sur l'existence de ce déficit, la Cour des Comptes dans son rapport sur la situation financière du système des retraites à la suite de la mission

flash du Premier ministre, l'avait prévu. La cour indiquait alors qu'il ne mettait pas en péril le système de retraite par répartition.

Toutefois encore, la recherche de ressources pour l'équilibre du système des retraites repose soit sur les retraités soit sur les travailleurs !
Une nouvelle fois, la proposition du COR est un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite à 66 ans ; effort déjà engagé en 2023 malgré le rejet de l'ensemble des organisations syndicales et les nombreuses manifestations !
Le maintien d'un déficit du système de retraite moins de 2 ans après la dernière réforme, reculant l'âge de départ à la retraite à 64 ans, prouve bien que celle-ci était injuste et injustifiée.

Avant même cette conclusion, FO réaffirme sa revendication pour l'abrogation de la réforme des retraites 2023 et continuera à s'opposer à toute nouvelle réforme des retraites qui reculerait l'âge de départ à la retraite.

2) La grande proposition que l'on nous rabâche sur toutes les antennes serait : *« 2026, année blanche ».*
Comment prélever 40 milliards d'euros sur le prochain budget 2026 en recourant à une *« année blanche »* aussi appelée *« gel budgétaire » ?* L'idée a été mise sur la table par la Ministre des Comptes publics, Amélie DE MONTCHALIN, puis reprise par le président LR du Sénat, Gérard LARCHER, qui appelle au gel *« dans tous les domaines ».* Le principe consiste à bloquer les dépenses de l'année à venir au niveau de celles de l'année en cours. Et compte tenu de l'inflation, les dépenses baissent d'autant.

Indolore ? Sûrement pas...

Seraient gelés tous les budgets des ministères, mais aussi celui des collectivités territoriales, toutes les prestations sociales, les pensions des retraités, le traitement des fonctionnaires, le RSA, l'allocation Adulte handicapé, les allocations familiales, la prime d'activité, le SMIC, les allocations chômage, etc. Principales cibles : les travailleurs et les pauvres. *« Ça rapporte beaucoup ! »*, dit un haut fonctionnaire interrogé par le journal *Les Échos,* qui chiffre une ponction située *« entre 15 et 25 milliards d'euros »* : jusqu'à 10 milliards pris sur le budget de l'État, 4 milliards aux collectivités territoriales, 6 milliards à l'assurance maladie et 7 milliards aux prestations sociales.

Une *« année blanche »* désindexerait aussi le barème des impôts, avec un gain attendu de 1 milliard de l'impôt sur le revenu et de 3 milliards sur la contribution généralisée (CSG).
Cette mesure plongerait ou accentuerait la paupérisation de nombreux salariés, retraités ou ayants droit des minima sociaux ; alors qu'il faudrait au contraire une politique keynésienne avec l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux, ainsi que la sauvegarde de nos services publics avec la création des emplois nécessaires.

La dernière trouvaille du ministre de la Santé : revoir les ALD (Affections de Longue Durée)

Il y a aujourd'hui 12 millions de Français porteurs d'une ALD. Le ministre de la Santé veut revoir le dispositif qui serait trop coûteux pour la Sécurité sociale, en supprimant les ALD pour ceux dont les pathologies sont stabilisées ou en régression, et en durcissant les conditions à remplir pour les nouveaux patients faisant une demande d'ALD.

L'amoncellement des ces annonces, de ces mesures, pesant sur nos concitoyens, sont une véritable déclaration de guerre contre les salariés et les retraités. La riposte doit être à la hauteur ; il faut organiser la résistance sociale autour de notre organisation syndicale. La Section Nationale des Retraités de la Fédération Force Ouvrière des Services Publics et des Services de Santé, avec ses sections départementales, ses militants, est prête !

Élections CNRACL 2026

UN OBJECTIF, UNE AMBITION

Les instances nationales de la CNRACL (Bureau et Conseil d'administration) ont décidé d'organiser les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration, donc des administrateurs, pour les collèges actifs et retraités en 2026. La date prévue n'est pas encore fixée mais tout laisse à penser que celle-ci sera au cours du dernier trimestre 2026, car la réglementation indique que les élections doivent se dérouler au moins 6 mois après le renouvellement des conseils municipaux.

Il est utile de rappeler que le conseil d'administration de la CNRACL est paritaire dans les deux collèges.

Le collège « salariés »

Composé d'élu(e)s actifs issu(e)s des fonctions publiques territoriale et hospitalière ainsi que d'élu(e)s retraité(e)s issu(e)s des deux même fonctions publiques.

Le collège « employeurs »

Composé d'élu(e)s désigné(e)s par les fédérations d'employeurs territoriaux :

a. **AMF :** *Association des Maires de France*
b. **ADF :** *Association des Départements de France*
c. **ARF :** *Association des Régions de France*

Ainsi que la **FHF** *(Fédération Hospitalière de France)* qui regroupe l'ensemble des directeurs des établissements hospitaliers, sociaux et médico- sociaux.

Cette décision est une très bonne nouvelle pour notre caisse de retraite car elle permet de pérenniser la CNRACL, face à ceux qui auraient voulu nous fondre dans un régime unique. Maintenant que cette décision est prise, nous allons devoir nous organiser et nous mobiliser pour réussir une campagne électorale de convictions, et nous permettre de retrouver une place prépondérante au sein du Conseil d'administration, autant dans le collège des actifs que dans celui des retraités.

Par contre, nous allons être confrontés à un immense défi car en corollaire de la décision prise par le Conseil d'administration quant à l'organisation des élections, celui-ci a également pris la décision concernant le mode de scrutin, du vote électronique, autant pour les actifs que pour les retraités. Ce mode de scrutin va demander une préparation en amont très spécifique ; il va falloir organiser le contact avec les retraités pour leur expliquer le vote et les aider, le cas échéant, à sa réalisation, sachant que beaucoup de retraités ont une approche parcellaire avec le numérique...
Il va falloir, à notre avis, mettre en place dans chaque département un groupe de travail particulier, en lien avec les groupements départementaux qui se rendent disponibles au plus près des collèges électoraux, actifs bien sûr, mais qui sont plus facile à contacter

dans les collectivités et les établissements, mais également les retraités - ce qui va être plus compliqué. C'est pour cela qu'il va falloir, dès cette année 2025, réaliser des fiches et des contacts avec tous les retraités ; c'est un travail démesurément fastidieux qui nous attend mais qu'il est indispensable de mettre en place.
Le Bureau de la Section Nationale des Retraités va travailler en haute collaboration avec le secrétariat fédéral de notre Fédération pour mettre en place un groupe de travail spécifique « CNRACL » qui travaillera à la confection des outils de communication, utiles à une campagne électorale spécifique, dans une période où, ne l'oublions pas, se dérouleront également en parallèle les élections professionnelles dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, prévues en 2026.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable d'aborder ces échéances dès aujourd'hui pour permettre à toutes nos structures départementales de commencer à mettre en place les réflexions et les programmations d'actions nécessaires à une campagne électorale précise et ambitieuse.

Les enjeux sont colossaux pour l'avenir de notre caisse de retraite, dans cette période où la question des retraites et des retraités font face à des enjeux politiques majeurs, vu l'importance de la place de Force Ouvrière dans l'histoire de nos régimes de retraite et dans l'histoire de la CNRACL. Nous nous devons d'être particulièrement mobilisés, organisés, pour ambitionner de reprendre et d'occuper la seule place dans ces instances qui nous conviennent, la première !

LE FINANCEMENT DES RETRAITES DOIT-IL PASSER PAR LES RETRAITÉS ?

10% = Les retraités disposent d'un abattement spécial de 10 % sur leur revenu imposable, une mesure instaurée en 1978 pour compenser la perte de revenu à laquelle les pensionnés font face lorsqu'ils arrêtent de travailler.

Il est donc question de trouver de nouvelles pistes de financement ou d'économies ; faut-il dès lors mettre davantage à contribution les retraités ? Le ministre de l'Economie y est favorable en déclarant notamment : *« Rééquilibrer le niveau de vie entre les retraités et les salariés est une piste de solution qui me parait raisonnable, mais c'est aux partenaires sociaux de se prononcer ! »*

Comme la capitalisation, le MEDEF est également favorable, pour le patronat, les actifs et les employeurs, surtout... déjà suffisamment de cotisations et de contributions assises sur les salaires, qui financent en grande partie le protection sociale ; il faudrait donc « faire participer les retraités à l'effort de guerre » !

Mais le sujet est explosif, l'automne dernier, Michel BARNIER, à Matignon, avait proposé de décaler la revalorisation des pensions de retraite de janvier à juillet 2025, ce qui revenait à repousser l'indexation des retraites qui suit l'inflation. L'idée leur avait coûtée chère ; le Gouvernement était censuré, le budget Barnier n'ayant pas été voté, les pensions ont bel et bien été revalorisées au 1er janvier.

Pour mettre à contribution les retraités, le Gouvernement change de braquet, la nouvelle piste consistant à supprimer l'abattement fiscal dont ils bénéficient, comme le suggère la ministre du Travail en début d'année - pour rappel, les retraités disposent d'un abattement spécial de 10 % sur leur revenu imposable, mesure instaurée en 1978 pour compenser la perte de revenus à laquelle les pensionnés font face lorsqu'ils arrêtent de travailler. Contrairement aux allégations du MEDEF, cet abattement n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraités, précise le communiqué commun des organisations syndicales de retraités (sauf pour la CFDT ?).

Quels effets aurait la suppression de cet abattement fiscal ?

Les retraités les plus modestes verraient leur revenu disponible moins affecté par la fin de l'abattement fiscal que par un gel de la revalorisation des pensions. A l'inverse, les

retraités imposables seraient davantage mis à contribution (?) par la suppression de l'abattement.

En moyenne, les ménages imposables verront leur revenu disponible amputé de 860€/an, dans l'hypothèse où l'abattement fiscal de 10 % serait supprimé (constatation en cas de désindexation des pensions). En fait, supprimer l'abattement revient à augmenter la fiscalité pour une partie de la classe moyenne. Ce sont des retraités, mais certains se trouvent aussi dans la classe moyenne, or le gouvernement s'était engagé à ne pas toucher à leurs impôts, argument repris par bon nombre de syndicats dont FO. De plus, cette mesure augmenterait les impôts d'un retraité sur deux et rendrait 500 000 retraités aujourd'hui exonéré, imposables !

De même, la suppression de l'abattement de 10 %, modifierait le revenu fiscal de référence (RFR) qui sert au calcul du taux de CSG. Cette suppression induirait une augmentation inévitable du RFR qui sert par exemple :

- **au calcul du taux de CSG (taux à 0 %, taux à 3,8 %, taux à 6,6 % et taux à 8,3 %) ;**
- **à décider de l'exonération, ou pas, de la CRDS à 0,5 % et la CASA à 0,3 %.**

Pour la grande majorité des retraités qui font des déclarations de revenus normales, les sommes déclarées vont devenir le revenu fiscal de référence (RFR).

Beaucoup de retraités subiraient la double, voir la triple peine :

- Augmentation des impôts ;
- Baisse de leur pension ou retraite dûe au paiement ou à la hausse de la CSG et à la non exonération de la CRDS et de la CASA suivant les taux ;
- Augmentation ou suppression d'aides avec comme référence le RFR.

En plus de l'inégalité devant l'impôt, l'abattement avait aussi les surcoûts de frais de santé supportés par les retraités. En 1978, la loi n'imposait pas aux employeurs de financer une partie de la complémentaire santé ; c'est désormais le cas, les actifs n'assurent qu'une partie de leur complémentaire santé, les retraités la totalité !
La suppression de l'abattement entraînerait de ce point de vue une aggravation de l'inégalité entre actifs et retraités.

Il faut rajouter à cette situation le dernier rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), publié en juin 2024, qui pointe un renversement des tendances. Même en imputant les loyers, le niveau de vie des retraités est désormais inférieur de 2,6 points par rapport à celui des actifs ; d'ici à 2070, il devrait continuer, de valeur comparable à celle des années 1989. En effet depuis plusieurs dizaines d'année, les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, entraînant un taux de remplacement à la baisse. Ce choix politique a mené à une détérioration relative du pouvoir d'achat des retraités.

Pour FO, si l'État veut récupérer des marges budgétaires, ce n'est pas en paupérisant les retraités comme il le fait avec les actifs - notamment de la fonction publique en gelant le point d'indice et l'évolution des carrières. Il faut prendre les mesures qui s'imposent en récupérant les 120 milliards d'euros d'évasion fiscale et en recréant l'ISF qui rapporterait 20 milliards d'euros par an.

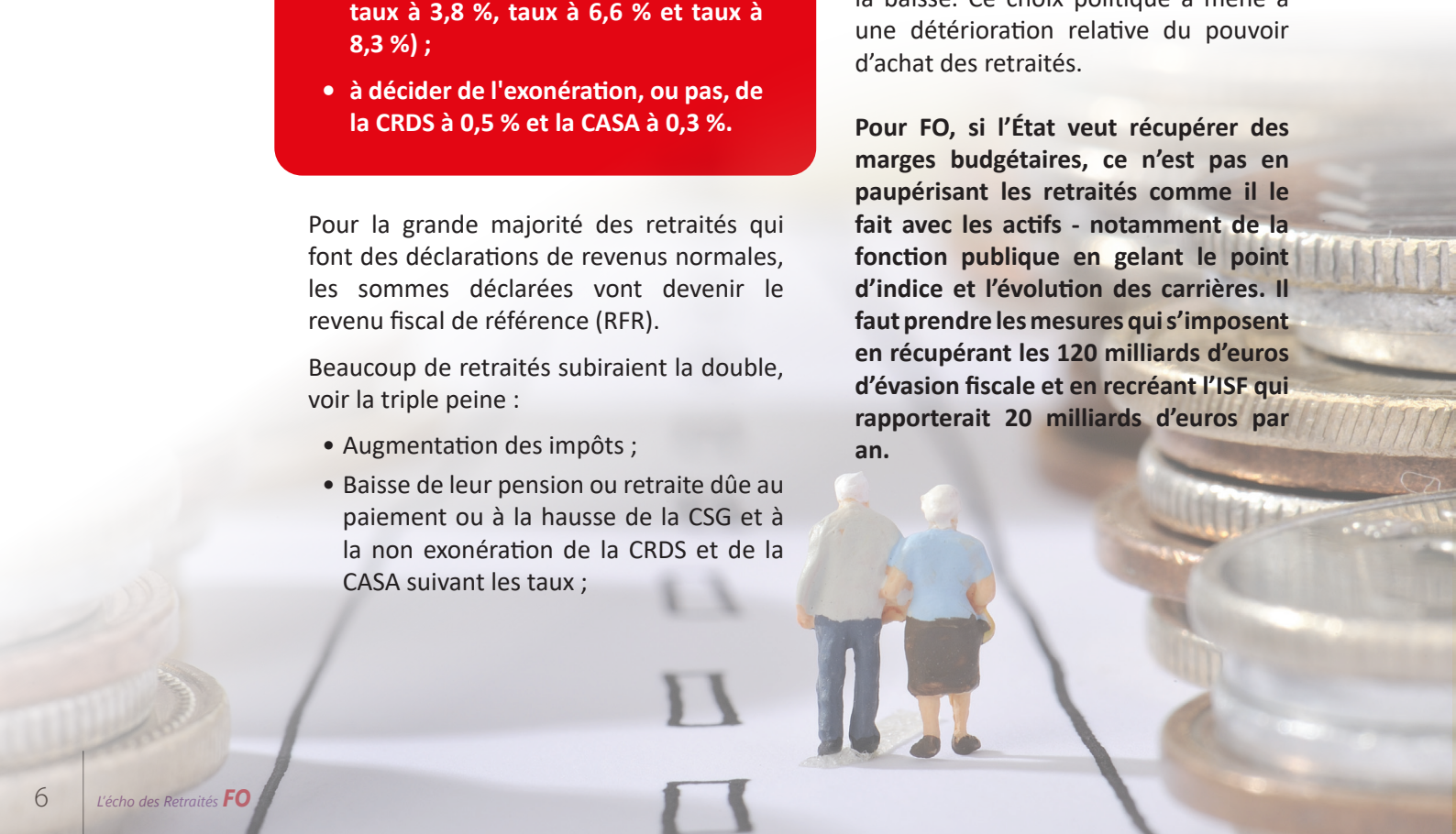

LA PREMIÈRE GRÈVE DE L'HISTOIRE, DANS L'ÉGYPTE DE RAMSÈS III

Vers 1155 avant J.-C., des artisans employés sur le chantier de la Vallée des Rois cessent le travail pour réclamer leur salaire. Un conflit social qui témoigne des difficultés croissantes du Nouvel Empire égyptien.

Pas facile de s'y retrouver dans la longue histoire de l'Egypte antique qui a connu trois dynasties de pharaons en trois mille ans d'existence ! Entre 1570 et 1077 avant notre ère, le Nouvel Empire constitue une période de progrès et de prospérité, un des « trois âges d'or » de cette civilisation, selon le baron VON BUNSEN, célèbre égyptologue allemand du XIXe siècle.

Cependant entre -1188 et -1069, il connaît un profond déclin qui va mener à sa chute et à sa partition. Fils de Sethnakht, le fondateur de la XXe dynastie, Ramsès III, est considéré comme le dernier pharaon à avoir exercé un pouvoir réellement important... et le premier à avoir dû gérer une grève !

LES SERVITEURS DANS LA PLACE DE LA VÉRITÉ

L'histoire de ce premier conflit social est racontée par le scribe Amennakht dans le *« papyrus de la grève »*, conservé au musée égyptien de Turin, ainsi que dans les ostraca, c'est-à-dire des tessons de poterie, conservés notamment au Caire et à Berlin.

Appelés *« serviteurs dans la Place de la vérité »*, les ouvriers et artisans de la Vallée des Rois sont des fonctionnaires employés à la construction des tombeaux et de temples funéraires pour le compte des pharaons. Ils résident au village Set Ma'at - la Place de la vérité, aujourd'hui, Deir el-Médineh - et constituent une corporation privilégiée dans le Nouvel Empire égyptien, composée de sculpteurs, de tailleurs de pierre, de maçons et de peintres.

Ces fonctionnaires royaux ne sont pas payés en monnaie, mais en nature : viande, volailles, poissons, miches de pain, rations de bière, produits laitiers, vêtements, et même des sacs de céréales pour les travailleurs qualifiés. Une fois les vivres distribuées, les travailleurs sont libres de les consommer ou de s'adonner au troc afin de satisfaire au mieux leurs besoins.

GRÈVE ET OCCUPATIONS POUR BLOQUER L'ACTIVITÉ

Alors que les ravitaillements tardent à venir et que la qualité des rations se détériore, les ouvriers des chantiers de la Vallée des Rois, sûrs de leur position de force dans la société égyptienne de l'époque, se mettent à cesser le travail en guise de protestation. Ils occupent les temples et autres bâtiments administratifs pour entraver le bon fonctionnement de la vie économique et politique de la Vallée.
Habituellement cantonné à retranscrire

l'état de l'avancée des travaux, le scribe Amennakht devient un témoin privilégié de cet évènement pionner. Il rapporte les propos des ouvriers :

« Nous nous sommes dirigés par ici par la faim et par la soif. Nous n'avons pas de vêtement, nous n'avons pas d'huile. Nous n'avons pas de poisson, nous n'avons pas de nourriture. Pour cela, écrivez au Pharaon, notre gracieux seigneur, et écrivez au vizir, notre chef, qu'on nous donne de quoi vivre. »

L'INTERVENTION DU VIZIR

On leur donne les rations pour le mois écoulé, ce qui calme les esprits pour vingt-quatre heures, mais la révolte reprend dès le lendemain. Des sit-in sont alors organisés sur le chantier du temple de Ramsès III à Médinet Habou, amis aussi sur les temples des pharaons défunts Ramsès II et Thoutmôsis III. Dans cette dernière nécropole, un des leaders de la révolte, l'ouvrier Mose, crie aux officiers de la garnison *« Au nom d'Ammon, au nom des Princes, dont les Grands Esprits vont tuer, on ne me fera pas monter aujourd'hui ! »*

La suspension de son travail ne fait l'objet d'aucune répression de la part de la garnison, signe de l'impuissance grandissante des autorités dans ce conflit. Les ouvriers sont en position de force et en ont grandement conscience.

Diverses conciliations entre autorités locales et grévistes aboutissent à des solutions temporaires, c'est-à-dire à la reprise partielle des ravitaillements, mais faute de solution durable, les ouvriers sont contraints de relancer leur grève à plusieurs reprises et à inscrire leur conflit dans la durée. Les autorités nationales sont alors forcées de réagir.
Premier ministre du pharaon, le vizir To ne peut venir en personne dans la Vallée des Rois, étant occupé à la préparation d'une fête religieuse. Il envoie alors ses subordonnés lire publiquement une lettre expliquant aux grévistes que les greniers de céréales de l'empire sont vides : *« En ce qui concerne vos paroles : je ne vole pas nos blés ! Suis-je, par hasard, constitué vizir pour voler ? Je ne suis en rien responsable si les choses en sont venues si loin. Même dans la grange il n'y a plus rien ; mais je consens à vous donner ce que je puis trouver. »* Comme précédemment, on distribue quelques rations aux ouvriers, qui reprennent le travail avant de le cesser à nouveau quand les ravitaillements cessent.

Effort de guerre et constructions onéreuses pèsent sur les finances publiques, en même temps que corruption et incompétence trônent à la tête de l'État. Pris dans sa religion et exploité par les prêtres, le pharaon *« distribuait 185 000 sacs de blé aux temples seuls, tandis qu'il ne faisait parvenir que 50 sacs par mois »*, explique l'égyptologue allemand Wilhelm SPIEGELBERG.

Après plusieurs mois de conflit, les serviteurs de la Place de la vérité obtiennent gain de cause, à savoir la reprise définitive et ininterrompue des ravitaillements. Mouvement organisé et structuré s'inscrivant dans la durée, la première grève de l'histoire se conclut donc par une victoire des grévistes.

Ce conflit social témoigne des difficultés économiques croissantes qui se développent alors dans le Nouvel Empire égyptien. Le scribe du pharaon, Neferhotep, indique à ce sujet : *« Nous sommes très appauvris. On a laissé s'épuiser. Toutes les provisions du trésor, du grenier et de l'entrepôt. (...) Que notre Seigneur nous donne un moyen de survivre, car nous sommes en train de mourir ! »*

Si Ramsès III est considéré comme le dernier pharaon ayant eu un pouvoir réel, c'est parce que l'autorité du souverain et la continuité de l'empire vont ensuite rapidement s'effondrer. Affaibli par les guerres, les constructions pléthoriques et plusieurs confits sociaux, le pharaon meurt assassiné en 1153 avant notre ère, lors de la conspiration du harem, ourdie par son épouse Tiyi. Les difficultés s'accroissent et la XXe dynastie est renversée en -1069.

La Sécurité sociale, un combat quotidien pour la santé et le patrimoine de ceux qui n'en ont pas

À l'occasion du 80e anniversaire de la Sécurité sociale, plusieurs études démontrent que la grande majorité des Français (69 %) connaît la date de création de la Sécurité sociale (1945). Cela témoigne d'une certaine culture historique autour de cette institution, et ce dans toutes les classes sociales. Si beaucoup la considèrent comme un acquis fondamental, une part significative de la population y associe malheureusement des termes négatifs.

Cette dimension patrimoniale de la Sécurité sociale est un trait saillant de l'ouvrage de Stéphane JUNIQUE, *La santé est un combat.* Il rappelle que la Sécurité sociale est née dans un contexte de reconstruction nationale après la Seconde Guerre mondiale. En 1945, sous l'impulsion du ministre du Travail, Ambroise CROIZAT, et du haut fonctionnaire Pierre LAROQUE, l'ordonnance du 4 octobre met en place un système de protection sociale basé sur les principes de solidarité et d'universalité. Inspiré par les idéaux du Conseil national de la Résistance, ce modèle ambitionne d'offrir une couverture santé à tous les citoyens, indépendamment de leur statut professionnel. Il constitue une rupture avec les logiques d'assistance antérieures en instaurant un droit à la protection contre la maladie, la vieillesse et les accidents du travail. Stéphane JUNIQUE souligne que cette avancée historique a profondément transformé la société française et permis d'accroître l'espérance de vie tout en réduisant les inégalités d'accès aux soins.

Une place essentielle dans la vie quotidienne des Français

Malgré les critiques, la Sécurité sociale demeure un élément structurant de la vie des citoyens. **80 % des sondés affirment qu'elle leur permet ou leur a permis de se soigner à moindre coût, tandis que 77 % mettent en avant son rôle de protection de la famille.** Même si le taux d'adhésion à ces affirmations demeure élevé, il est plus faible chez les catégories populaires (respectivement 71 et 74 %). On peut imaginer que les réformes successives de la Sécurité sociale, notamment le déremboursement de certains soins, sont ressenties plus vivement par ceux qui ont le moins de moyens. Ce qui nous fait dire que la Sécurité sociale, bien qu'universelle, demeure aussi le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Cette perception positive est renforcée par l'identification des risques auxquels la population pourrait être confrontée en son absence. L'enquête montre que les inquiétudes sanitaires sont omniprésentes pour l'avenir : 64 % des Français redoutent de ne plus avoir les moyens de se soigner dans les années à venir, 56 % craignent de tomber gravement malades, 54 % s'inquiètent de perdre leur autonomie, notamment chez les seniors. L'angoisse de vivre dans un « désert médical » concerne 42 % des répondants, ce qui souligne l'importance de la question de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Cette crainte est partagée de manière très homogène dans l'ensemble des segments de la population.

Un pessimisme face à l'évolution de la Sécurité sociale

Les projections des Français sur l'avenir de la Sécurité sociale sont globalement pessimistes. La majorité des sondés craint un affaiblissement du modèle actuel, sous l'effet d'un manque de financement, d'une hausse des cotisations ou encore d'un recours accru aux assurances privées. 88 % des répondants estiment que la Sécurité sociale ne pourra plus se financer correctement, 86 % anticipent des dérembour-

sements de soins. Il faut relever un fait notable : **87 % pensent que les complémentaires santé deviendront encore plus essentielles,** un avis partagé par 93 % des plus de 60 ans et par 85 % des catégories populaires.

Ce pessimisme s'explique par plusieurs facteurs : le déficit de la Sécurité sociale, l'augmentation des dépenses de santé liée au vieillissement de la population et aux progrès médicaux, ainsi que l'évolution du marché du travail, qui fragilise son mode de financement basé sur les cotisations salariales. La question démographique a été totalement intégrée dans le paysage mental et le système de valeurs des Français.

Ce constat est largement partagé. En effet, si la Sécurité sociale est souvent citée comme un modèle envié, elle est également perçue comme de plus en plus fragile. L'augmentation des dépenses de santé pèse sur son financement, régulièrement remis en question par des réformes successives visant à limiter le « trou de la Sécu ». On peut dénoncer les inégalités persistantes d'accès aux soins, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers populaires, où la désertification médicale complique la prise en charge des patients. On peut également critiquer la complexité administrative du système, qui laisse de nombreuses personnes dans une situation de non-recours à leurs droits. Enfin, on peut pointer le manque de coordination entre les acteurs de la santé et la tendance à une gestion trop court-termiste des crises sanitaires, au détriment d'une vision stratégique de long terme.

Quelles priorités pour préserver le modèle ?

Face à ce constat préoccupant, plusieurs axes de réforme sont plébiscités par les Français dans l'étude. Parmi les principales priorités exprimées :

- 91 % estiment qu'il faut **renforcer la lutte contre la fraude** afin de limiter les abus et assurer une meilleure équité dans l'accès aux prestations ;
- 85 % jugent impératif de **maintenir une couverture universelle,** sans distinction de revenus ;
- 82 % souhaitent que la Sécurité sociale accorde **plus d'importance à la prévention,** ce qui témoigne d'une volonté de miser sur des actions anticipatrices pour réduire les dépenses de soins curatifs.

Il faut noter que ces trois pistes sont particulièrement plébiscitées par les femmes (respectivement 94, 88 et 81 %), par les seniors (98, 90 et 93 %) et dans les catégories populaires (90, 85 et 78 %).
D'autres pistes plus controversées émergent également, comme la nécessité de recentrer la Sécurité sociale sur les publics les plus vulnérables (69 %) ou sur les personnes à faibles revenus (52 %). On note ainsi l'attachement de la population à la dimension universelle du système et à l'importance de l'égalité dans le système de valeurs français. Certains (59 %) préfèrent limiter la générosité actuelle de la Sécurité sociale : cela témoigne d'un débat latent entre la préservation du système actuel et l'adaptation à de nouvelles contraintes budgétaires.

FO pour la préservation de la "Sécu"

Force Ouvrière réaffirme son attachement à une Sécurité sociale fondée sur les cotisations sociales, seul fondement garantissant l'universalité des droits. Or, ces cotisations ne couvrent aujourd'hui plus que 49 % des régimes de base, laissant un manque à gagner de 19 milliards d'euros en 2023, fragilisant dangereusement le système. FO dénonce une austérité rampante, visible notamment à travers la baisse du plafond des indemnités journalières et le recours croissant à l'impôt, dont l'utilisation reste soumise à des choix politiques.

La Fédération FO SPS, aux côtés de la Confédération, **condamne les lois budgétaires de 2025 qui font du service public une variable d'ajustement, et rejette toute mise en concurrence des priorités sociales avec d'autres dépenses.** FO, désormais première organisation syndicale dans les organismes de Sécurité sociale, reste pleinement mobilisée contre cette dérive.

Depuis sa création, **Force Ouvrière s'oppose à toute réforme visant à étatiser ou marchandiser la protection sociale.** Elle défend une Sécurité sociale solidaire, universelle et gérée de façon paritaire. FO revendique un financement basé sur les cotisations sociales – considérées comme un salaire différé – et non sur l'impôt ou des logiques d'assistance, réaffirmant ainsi le principe : *« chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins ».*

Pour ces raisons, FO critique avec constance les exonérations patronales qui affaiblissent le financement de la Sécurité sociale, et appelle à restaurer la cotisation comme pilier central du système. En somme, FO reste un acteur déterminé à défendre cette institution fondamentale du modèle social français.

Avec les arrêts maladie, le « FONCTIONNAIRE BASHING »

Les agents publics ne seront plus indemnisés qu'à hauteur de 90 % de leur salaire en cas d'arrêt maladie. Censée réduire l'absentéisme, cette disposition vise surtout à renflouer les caisses de l'État.

L'idée de porter le délai de carence en cas d'arrêt maladie à trois jours au lieu d'un a été abandonné, mais les trois autres projets du ministère de la Fonction publique ont finalement été adoptés dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025.

Les 5,7 millions d'agents publics seront donc triplement sanctionnés, le point d'indice sera une nouvelle fois gelé en 2025, les fonctionnaires ne bénéficieront d'aucune augmentation automatique de leur rémunération de base, ce qui devrait permettre à l'État d'économiser 2,5 milliards d'euros ; ils seront également privés de la prime individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) créée en 2008, pour maintenir leur pouvoir d'achat quand leur avancement automatique à l'ancienneté, couplé à l'augmentation du point d'indice, reste inférieur l'inflation.
Enfin, en cas d'arrêt maladie ordinaire (hors accident de travail et maladie professionnelle), leur indemnisation journalière ne sera plus de 100 % mais seulement de 90 % ; économies attendues 900 millions d'euros.

Le Gouvernement estime qu'en perdant une partie de leur salaire, les agents seront moins souvent absents - comme si on choisissait d'être malade ! - sachant, faut-il le rappeler au passage, qu'un arrêt maladie est prescrit par un médecin...
Nous avons fait les comptes : pour un agent de catégorie C, la perte salariale liée au jour de carence et à la baisse de 10 % du traitement indiciaire sera de 74 euros, soit 4 % de son salaire moyen pour un jour d'arrêt ; si son absence se prolonge, par exemple, et dure 20 jours, elle lui coutera 201 euros, soit 10 % de son salaire.

Les agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) et de la Fonction Publique Territoriale (FPT) sont plus absents que la moyenne (respectivement 14 jours et 14,7 jours/an), mais il s'agit prioritairement d'agents de catégorie C (75,6 % dans la FPT et 48 % dans la FPH), qui exercent des métiers pénibles et/ou avec des horaires décalés. Si on neutralise les facteurs d'âge et de pénibilité, il est démontré que l'absentéisme est à peu près équivalent dans les secteurs privé et public.

On peut déjà constater que le jour de carence avait bien un effet dissuasif. Les agents renoncent à s'arrêter un ou deux jours en cas de maladie pour des raisons purement économiques et prennent le risque de voir leur état de santé se dégrader et de devoir s'arrêter plus longtemps.

Inégalités public – privé

Puisque le gouvernement a l'air de considérer que les agent publics abusent des arrêts maladie, qu'il le prouve ! Nous estimons, nous, que la triple peine imposée aux agents publics relève d'un véritable « fonctionnaire bashing » à coups d'arguments fallacieux. Effectivement, les salariés du privé ont 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie, mais 85 % d'entre eux sont couverts par un régime de prévoyance collective qui les prend intégralement en charge. En effet, entre 85 et 90 % des salariés du privé perçoivent 100 % de leur rémunération pendant le délai de carence et au-delà, s'ils ne sont pas couverts, ils ne sont pas indemnisés les trois premiers jours, puis perçoivent 30 % de leur rémunération brute.

Les fonctionnaires bénéficieront-ils un jour de la même couverture ?

Le chantier de la prévoyance des agents publics est actuellement sur la table. La PSC (Protection Sociale Complémentaire) est un dossier qui avance très lentement.
Et surtout, ne l'oublions pas, cette garantie sera financée par les agents eux-mêmes...

Pour FO, nous disons STOP à la casse du service public !

Malade mais pas coupable !

Les syndicats... ça sert à rien ?!

1945 Comités d'entreprise	1942 Médecine du travail	1941 Salaire minimum	1941 Retraite par répartition	1936 Semaine de 40H
1945 Sécurité sociale	2022 LE SEGUR Complément de traitement indiciaire GRÂCE À FO !			1936 15 jours de congés payés
1950 Le SMIC	1982 5ème semaine de congés payés	1998 Les 35H		1936 Conventions collectives
1956 3ème semaine de congés payés		1975 Assurance vieillesse		1928 Assurance maladie
1958 Assurance chômage	1967 Intéressement	1969 4ème semaine de congés payés		1919 Journée de 8H
				1918 Allocations familiales
1848 Journée de travail limitée à 10H	1864 Droit de grève	1884 Droit syndical	1906 Repos compensateur de 24H hebdomadaire	1910 Retraite à 65 ans

Sans les syndicats, on bosserait encore 12h/jour et 7 jours/7

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Appartenance : Services Publics : ☐ Services de Santé : ☐

Fédération des personnels des servicepublics et des services de santé FORCE OUVRIERE ***Section nationale Retraités***
153-155 rue de Rome 75017 PARIS ***01 44 01 06 14*** ***retraitesfo@fosps.com***